

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AESH SANS CONTRAT DE TRAVAIL
QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE
MALTRAITE SES SALARIÉ-E-S**

Champhol, le 02 septembre

Alors que le gouvernement s'enorgueillit d'avoir investi massivement dans la scolarisation des enfants en situation de handicap et d'assurer des moyens pour cette rentrée scolaire, l'Éducation Nationale fait travailler des centaines d'AESH sans contrat de travail et donc sans garantie de salaire à la fin du mois.

L'état et plus précisément l'éducation nationale maltraite une nouvelle fois ses salarié-e-s et notamment les plus précaires !

En effet des centaines d'AESH, dont des dizaines dans le département, se retrouvent aujourd'hui contraint-e-s d'aller travailler sans aucun contrat de travail ! Les victimes ? Les AESH nouvellement nommées et celles en renouvellement de contrat ; le service de l'inclusion scolaire leur demandant néanmoins de se rendre sur leur lieu de travail sans contrat de travail c'est à dire en toute illégalité.

Au mieux certain-e-s collègues ont pu bénéficier d'un Procès verbal d'installation pour les « couvrir » à minima. Rappelons que le Code du travail précise très clairement que tout employeur qui n'aurait pas fait signer de contrat de travail en CDD dans les 48heures est contraint de proposer un CDI aux salarié-e-s concerné-e-s.

L'absence de contrat de travail laisse également planer le doute quand à d'éventuel retard dans la rémunération de ces collègues AESH.

C'est inadmissible ! L'État devient ainsi un exploiteur des salarié-e-s précaires déjà sous payé-e-s et méprisé-e-s. A travers cette mauvaise gestion c'est une nouvelle fois la politique d'inclusion faite sans moyen qui se révèle et quoi qu'en disent le ministère c'est une nouvelle fois la dégradation de la prise en charge des élèves en situation de handicap et du service public d'éducation.

SUD éducation 28 appelle les collègues AESH à s'organiser pour exiger leur contrat de travail qui, compte tenu des délais et de la loi qui protège les salarié-e-s, devra être un CDI.

SUD éducation 28 exige qu'aucun-e AESH ne subisse de retard de paiement ou d'autres pénalités du fait de cette situation et demande qu'à minima tous les AESH reçoivent au plus vite leur contrat et leur PV d'installation.

SUD éducation 28 appelle à la revalorisation du métier d'AESH que ce soit par des augmentations de salaire et par la mise en place de statut perenne.

SUD éducation 28 met à disposition ses outils syndicaux (y compris la grève) au service des AESH et rappelle aux personnels de l'éducation nationale qu'ils/elles bénéficient d'un préavis de grève national déposé par notre syndicat.

Ne laissons plus faire la maltraitance et l'exploitation des collègues AESH !!!